

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@sn.es.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-
taire du 3.10.2005 sous le
n°0910S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 4 au NICE-SNES n° 210 de mars
2010
S3 aux S1 + CA - Nice, le 11 mai 2010

SOMMAIRE

P.1/1 Conditions de travail, emploi, salaires,...
P.2/2 Formation des nouveaux stagiaires...
P.3/3 Violences à l'école...
P.4/3 Consultations nouveaux programmes
Annexe 1 : lettre pétition
Annexe 2 : affiche journée du 27 mai



Conditions de travail, emploi, salaires, retraites : tous mobilisés et rassemblés le jeudi 27 mai Grève unitaire et manifestations

Dans un contexte économique et social caractérisé par une situation de l'emploi dégradée, des difficultés de pouvoir d'achat et une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés, dans le public et dans le privé, en France et en Europe, le SNES avec la FSU, la CFTD, la CGT, Solidaires et l'Unsa réaffirment que la sortie de crise passe obligatoirement par des politiques publiques en faveur d'une relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux.

Les annonces de ces dernières semaines et de ces derniers jours tournent le dos à de telles politiques :

- le premier ministre annonce un nouveau tour de vis budgétaire en évoquant un gel des dépenses publiques pour les 3 ans qui viennent après avoir supprimé plus de 50.000 postes dans le second degré depuis 2003 ; cela ne peut qu'amplifier les inégalités pour les usagers des services publics et dégrader encore davantage les conditions de travail des fonctionnaires.
- le contentieux salarial perdure et les annonces faites par Luc Chatel pour les seuls débuts de carrière correspondent en l'état à une augmentation pour 20% de la profession de 25 euros sur l'ensemble de la carrière : véritable provocation au regard des bénéfices de certains actionnaires !
- sur les retraites, les discours du gouvernement relayés par des publicités sont monocordes et répètent, telle la méthode Couet, recul de l'âge légal du départ en retraite et allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant, alors que l'écrasante majorité des salariés défend un départ à 60 ans avec un taux de pension revalorisé.

Pour toutes ces raisons et dans un cadre unitaire, le SNES appelle tous les personnels, les privés d'emploi, les jeunes et les retraités à participer à cette nouvelle journée nationale d'action interprofessionnelle le jeudi 27 mai en étant massivement en grève et très nombreux dans les manifestations. Les pouvoirs publics doivent entendre les revendications des salariés, les inquiétudes des jeunes et des chômeurs, le ras le bol d'une majorité croissante de l'opinion.

Formation des nouveaux stagiaires : c'est vraiment du n'importe quoi !

Le recteur vient de dévoiler ses premières intentions concernant l'organisation de la formation des nouveaux stagiaires lors d'un groupe de travail organisé au rectorat lundi 26 avril : la mise en œuvre d'une véritable formation et l'affectation à plein temps des stagiaires sont bien incompatibles comme le dénonce le SNES depuis le début. Après avoir gelé 110 postes en établissement lors du dernier CTPA et 95 postes provisoires pour affecter à temps plein les stagiaires, les premières propositions ne sont pas acceptables.

Des stagiaires pressés comme des citrons

Les nouveaux lauréats devraient connaître leur affectation aux alentours...du 26 août ! Quand on entre dans une académie que l'on ne connaît pas ce sera facile pour eux de se loger ! Mais bonne nouvelle ils devraient connaître à ce moment-là les niveaux dans lesquels ils auront à enseigner toute l'année.

Non content de les faire rentrer le 26 août, sans aucune couverture en cas d'accident- car ils ne seront officiellement recrutés au 1er septembre 2010- recteur et ministre veulent leur faire financer les journées de formation. Ils auront les cours à préparer, une progression à mettre en œuvre, des copies à corriger, devront suivre les cours du tuteur (une demi-journée par semaine !), des séances de formation (une dizaine de jours) à l'université...tout cela se mettant en œuvre la journée où le stagiaire sera « libéré » de cours (le mardi ou le jeudi selon sa discipline) ! **En clair le stagiaire effectuera un service à 100% devant les élèves plus une formation d'un tiers de son service : il aura donc une année à 133% de travail pour apprendre un métier qu'il ne connaît pas.**

Ces propositions sont inadmissibles, et laissent croire qu'enseigner n'est pas un métier de conception, et que quelques heures avec un « chaperon » peuvent suffire pour apprendre, par mimétisme, « le plus beau métier du monde ». C'est aussi un mépris affiché pour les personnels du service public d'éducation mais aussi de nos élèves et de leurs familles.

Des tuteurs « compagnons » sous pression

Les collègues auxquels cette charge sera proposée vont certainement y réfléchir à plusieurs fois : Une rentrée bien anticipée puisque leur présence serait « appréciée » dès le 26 août ! Puis la charge de travail serait plus qu'importante :

- accueil pendant 8 semaines du stagiaire pendant une demi- journée chaque semaine dans les cours
- une demi-journée pendant ces mêmes semaines de préparation de séances de cours, d'évaluation, etc...
- une demi-journée par semaine que le tuteur passerait dans les classes de son stagiaire

Le compagnonnage serait donc une surcharge plus qu'importante de travail dans des conditions très difficiles. **Par ailleurs et surtout, la mise en œuvre d'un tel dispositif leur fait porter l'essentiel de la responsabilité de la formation et du devenir des nouveaux recrutés.**

Une copie à revoir de toute urgence

Nous réclamons depuis le début le retrait des textes régissant ces mesures inacceptables. Nous voulons une véritable formation au métier d'enseignant avec des tuteurs et des formations universitaires au sein des IUFM. Tout employeur, digne de ce nom, se doit de former ses salariés l'État ne peut pas déroger à ce principe. Nous exigeons une affectation des stagiaires compatible avec une véritable formation professionnelle et disciplinaire de niveau universitaire par l'intermédiaire des IUFM. **C'est le seul moyen de respecter les élèves et leur famille, car enseigner c'est un métier qui s'apprend...gérer l'éducation nationale aussi !**

Adresser collectivement une lettre au recteur, représentant du ministre, pour lui signifier notre refus d'un tel dispositif. (voir annexe 1).

Violences à l'école :

Incompréhensions et caricatures au service du sécuritaire

Après les états généraux de la sécurité à l'école, décidé par le ministre Luc Ferry, voilà le tour du président de la République qui dans un discours à l'Élysée devant un parterre choisi, égrène un catalogue de mesures qui démontre une méconnaissance quasi complète des réalités que nous vivons quotidiennement dans le second degré.

Si le ministre avait écouté les participants aux États Généraux, il aurait entendu que la violence scolaire est plurielle et que les intrusions violentes sont heureusement rares. Il aurait entendu le consensus des chercheurs et acteurs de l'éducation sur la gravité de la répétition des « micro »-violences au quotidien.

Le président de la République se contente de reprendre les conclusions, totalement décalées par rapport aux débats, de Luc Châtel à la fin des états généraux de la sécurité à l'école. Le traitement de la violence devient prétexte à tout déréglementer (recrutements locaux par les chefs d'établissement à partir d'un « vivier » d'enseignants « profilés », installation de caméras de vidéosurveillance, abandon des programmes nationaux, désignation de « préfets des études »...) et à accentuer des dispositifs qui ne servent à rien comme les équipes mobiles de sécurité dont le gouvernement prévoit le doublement ! Rien n'est prévu pour prendre en compte les constats et les revendications des personnels : les véritables difficultés professionnelles que nous rencontrons régulièrement sont occultées, le manque de personnels pérennes dans les vies scolaires est caché.

Nous attendons d'autres réponses aux problèmes que nous vivons au quotidien dans nos établissements.

Consultations nouveaux programmes

Saisissons-nous de la consultation sur les nouveaux programmes du lycée.

Du 3 au 28 mai sur EDUSCOL

<http://www.eduscol.education-fr/cid51198/consultation-sur-les-projets-de-programmes-du-lycée-html>

Les projets de nouveaux programmes pour le lycée sont consultables en ligne sur le site eduscol. Ils font l'objet d'une consultation nationale confiée aux recteurs.

A ce jour, la consultation est inégalement mise en œuvre dans l'académie selon les disciplines.

Nous devons nous en saisir pour faire entendre notre expertise disciplinaire ! N'hésitez pas à transmettre copie de votre contribution à la section académique du SNES.

Les enseignants du collège/lycée :
à

Monsieur le recteur de l'académie de Nice
Mesdames et Messieurs les IPR de l'Académie de Nice

Les enseignants du collège/lycée tiennent à vous signifier leur désaccord face aux nouvelles conditions de stage et de formation des néo-recrutés.

A la rentrée prochaine en effet, une réduction du temps de formation des lauréats des concours et un accroissement de leur temps de présence devant élève ont été annoncés. Nous estimons illusoire et malhonnête de prétendre qu'un professeur débutant pourrait à la fois assurer un service complet d'enseignement dès sa première année et recevoir sa formation en sus.

Nous refusons de cautionner un tel projet qui :

- mettrait les stagiaires dans l'impossibilité d'apprendre leur métier ;
- confierait aux seuls tuteurs l'immense responsabilité de leur devenir professionnel ;
- dégraderait encore les conditions d'apprentissage des élèves.

Aussi, nous tenons à vous signifier que si le projet restait en l'état, nous ne serions pas volontaires pour assumer la charge de conseiller pédagogiques tuteurs.

Nous estimons que la formation des néo-recrutés doit s'effectuer sur la base d'un réel allègement de service des professeurs stagiaires avec une alternance entre pratique en établissement et formation professionnelle dans un cadre universitaire.

Ce n'est qu'à ces conditions respectueuses de nos nouveaux collègues mais aussi de notre métier et d'un service public d'éducation de qualité que nous accepterions d'exercer la charge de tuteur.

[illegible]

JEUDI 27 MAI

**GRÈVE
INTERPROFESSIONNELLE
PUBLIC, PRIVÉ, PRIVÉS D'EMPLOI**

**POUVOIR D'ACHAT
CONDITIONS DE TRAVAIL
EMPLOI
RETRAITES**

MANIFESTATIONS

NICE

à 10h, Place Masséna

TOULON

10h30, Place de la Liberté

